

MASTER DROIT
MENTION « DROIT INTERNATIONAL »
Spécialité (professionnelle) « Administration internationale »

DIRECTEUR : M. LE PROFESSEUR PIERRE MICHEL EISEMANN

OBJECTIFS

Le master professionnel d'administration internationale – anciennement diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) – de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne est un diplôme de troisième cycle ayant vocation à préparer aux carrières des organisations internationales (gouvernementales et non gouvernementales) ainsi qu'à celles de la diplomatie bilatérale. Ouvert aux étudiants possédant déjà de sérieuses bases juridiques, il propose en une année (dite de « master 2 ») une formation largement ouverte sur la pratique concrète. Cette formation est assurée conjointement par des universitaires et par des praticiens et la scolarité comporte un stage obligatoire dans une institution internationale. Le master fonctionne en parallèle et en liaison avec la formation homonyme de l'Université Panthéon-Assas (Paris II) mais les deux diplômes sont cependant distincts et ils ont chacun leur procédure de recrutement propre.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le master professionnel s'adresse à des étudiants justifiant d'une formation de quatre années d'études supérieures d'un niveau équivalent à celui d'un M1 (maîtrise) en droit. Il est également ouvert aux étudiants des instituts d'études politiques pour peu qu'ils remplissent les conditions générales d'admission. Les candidats doivent, en particulier, justifier d'une connaissance générale du droit international public et d'une ouverture sur les questions internationales. Ils doivent également posséder un bon niveau en anglais leur permettant de travailler dans cette langue tant à l'écrit qu'à l'oral ; sans être obligatoire, la connaissance d'une seconde langue étrangère est par ailleurs vivement conseillée.

Chaque promotion compte une vingtaine d'étudiants. Les candidatures doivent être déposées au printemps (les dates de retrait et de renvoi des dossiers – différentes selon que le candidat est titulaire de diplômes français ou de titres étrangers – sont précisées chaque année sur le site Internet de l'Université ; elles peuvent être également obtenues auprès du service des 3èmes cycles de l'UFR 07 ou, pour ce qui est des candidats titulaires de diplômes étrangers, auprès de la Maison internationale de Paris 1). Une présélection sur dossiers est effectuée fin juin. Au lendemain même de la présélection, les candidats ayant été retenus sont convoqués à un entretien avec la commission de sélection (qui est présidée par le professeur responsable du master). Cet entretien a lieu *au cours de la première quinzaine de juillet*. Il constitue une étape essentielle de la procédure de sélection et toutes les personnes présélectionnées doivent s'y soumettre, à l'exception des candidats étrangers résidant hors de France. Sous peine de voir sa candidature rejetée, toute personne qui se trouverait dans l'impossibilité de se présenter à l'entretien en juillet devra en avvertir le plus tôt possible le directeur du master qui, à titre exceptionnel, pourra lui proposer de se présenter à

un entretien anticipé (il ne pourra y avoir d'entretiens différés car la procédure de sélection sera close – et la nouvelle promotion constituée – à l'issue même des entretiens de juillet).

La liste des candidats admis à suivre la formation est établie dès la fin de la session d'entretiens et les étudiants dont l'inscription est proposée au Président de l'Université en sont immédiatement avisés par courrier électronique ou, si nécessaire, postal. Dans le délai qui leur est indiqué, ils doivent impérativement confirmer leur intention de prendre effectivement une inscription dans cette formation.

CALENDRIER

L'année universitaire commence dans les premiers jours d'octobre. Toutefois, les étudiants doivent obligatoirement être présents à une réunion d'information ayant lieu au cours de la dernière semaine de septembre. Par suite, il est fortement recommandé aux étudiants de prendre toutes les dispositions requises pour être installés à Paris au plus tard à la mi-septembre.

Les cours et séminaires se déroulent sur deux semestres, du début octobre à la mi-mai. Une simulation de négociation multilatérale internationale est organisée en commun avec l'Université Panthéon-Assas (Paris II) au cours de l'année universitaire.

L'assiduité à l'ensemble des activités du master est obligatoire et le non respect de cette obligation peut entraîner l'exclusion de la formation.

En ce qui concerne le contrôle des connaissances, l'épreuve écrite et l'épreuve orale sont organisées à l'issue du second semestre. Le stage obligatoire (qui doit avoir une durée minimale de deux mois) prend place entre la mi-mai et le 30 septembre et la soutenance du rapport de stage a lieu dans les derniers jours de septembre.

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Chaque étudiant doit suivre deux cours magistraux, six séminaires et une conférence de méthode. Sous réserve de modification du titulaire ou du contenu d'un enseignement, l'organisation est la suivante :

COURS

- *Droit des organisations internationales (36 h., 1^{er} et 2^{ème} semestres)* : Mme Evelyne Lagrange, professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

Présentation synthétique du droit des organisations internationales, très divers en pratique : charte constitutive, personnalité juridique de l'organisation, condition de l'organisation dans les ordres juridiques internes, régime financier, compétences et pouvoirs, statut des membres, règles de fonctionnement interne (composition des organes, modalités de décision, contrôles internes), actes des organisations internationales (nature, portée, régularité).

- *Droit et pratique de la fonction publique internationale (48 h., 1^{er} et 2^{ème} semestres)* : M. Jean-Didier Sicault, maître de conférences à l'Université Paris II Panthéon-Assas, avocat à la Cour.

Problématique générale de la fonction publique internationale (avec accent mis sur les droits acquis). L'accès à la fonction publique internationale. La carrière. Les obligations des fonctionnaires. Les droits des fonctionnaires. Le contentieux de la fonction publique internationale.

SÉMINAIRES

- *Action des organisations non gouvernementales (18 h., 1^{er} semestre)* : M. François Rubio, directeur juridique et administratif de Médecins du Monde.
Ce séminaire mettra en évidence les problèmes spécifiques liés à l'action des organisations non gouvernementales tant en ce qui concerne leur gestion interne (au siège ou dans le cadre de missions sur le terrain) que leur action externe (relations avec les administrations nationales ou avec les organisations intergouvernementales, lobbying, etc.).
- *Administration internationale (24 h., 1^{er} semestre)* : M. Pío Rodríguez, ancien sous-directeur général de l'Unesco, ancien secrétaire de la Conférence générale et du Conseil exécutif de l'Unesco.
Etude de différents aspects du fonctionnement institutionnel d'une organisation intergouvernementale (avec l'exemple privilégié de l'Unesco) à partir de la participation aux travaux de l'organisation et d'exercices pratiques (études de cas, dossiers de synthèse, etc.).
- *Contentieux international (24 h., 2^{ème} semestre)* : M. Jean-Marc Sorel, professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.
Envisageant la manière dont se déroulent les instances devant les principales juridictions internationales (C.I.J., Tribunal international du droit de la mer, tribunaux pénaux internationaux, Organe de règlement des différends de l'O.M.C.) ainsi que devant les tribunaux arbitraux, le séminaire suivra une approche essentiellement processuelle s'appuyant sur des cas pratiques (simulation de procès), sans pour autant négliger la présentation des aspects généraux de la question.
- *Institutions et organisations internationales : approche anglophone (36 h., 1^{er} et 2^{ème} semestres)* : Mme Athar C. Pavis, maître de conférences à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.
Entièrement dispensé en anglais ce cours est destiné à exposer, à partir de documents spécialisés rédigés en anglais, le fonctionnement d'un certain nombre d'institutions et d'organisations internationales ainsi que les principaux arguments critiques formulés à leur encontre dans le monde anglophone. Il comporte une analyse approfondie de chaque institution ou organisation internationale choisie (telle la Banque mondiale, le FMI, l'ONU ou d'autres) ainsi qu'une confrontation entre le fonctionnement prévu et la réalité sur le terrain.
- *Pratique diplomatique (18 h., 1^{er} semestre)* : M. l'Ambassadeur Jacques Rummelhardt, ministère des Affaires étrangères.
Grâce à des études de cas, ce séminaire aura pu objet d'initier les étudiants au mode de fonctionnement de l'administration nationale des affaires étrangères que ce soit à l'administration centrale ou au sein d'un poste diplomatique.
- *Pratique juridique et administrative des organisations internationales (48 h., 1^{er} et 2^{ème} semestres)* : M. Pierre Michel Eisemann, professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.
L'objet du séminaire est d'entraîner les étudiants à réaliser des travaux relevant de la pratique du secrétariat des organisations internationales ou des délégations nationales dans le domaine du droit international. Divers exercices (rédaction de notes de synthèse, communiqués de presse, avis juridiques, allocutions, résolutions, etc.) seront effectués pendant l'année.

CONFÉRENCE DE MÉTHODE

- *Droit international général (48 h., 1^{er} et 2^{ème} semestres)* : Mme Emmanuelle Jouannet, professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

Révision de l'ensemble du droit international public (sources, sujets, responsabilité internationale, droit matériel, règlement des différends, etc.) principalement grâce à des études de cas.

CONFÉRENCE SIMULÉE

Afin d'initier les étudiants à la pratique de la diplomatie multilatérale, la conférence simulée vise à les mettre en situation dans le cadre d'une conférence fictive des Nations Unies. L'exercice est organisé sous la direction d'enseignants de l'Université Panthéon-Assas (Paris II). Il réunit les étudiants des masters d'administration internationale des Universités Paris I et Paris II.

STAGE

Tout étudiant doit effectuer un stage d'une durée minimale de deux mois (entre la mi-mai et le 30 septembre) au sein d'une organisation internationale gouvernementale ou non gouvernementale ou encore d'une ambassade ou des services centraux d'un ministère des affaires étrangères. Chaque étudiant doit rechercher lui-même son stage et le soumettre à l'approbation préalable du directeur du master.

A l'issue du stage, chaque étudiant doit rédiger un rapport écrit et ce dernier fait l'objet d'une soutenance orale dans les derniers jours de septembre.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les modalités du contrôle des connaissances sont présentées dans le contrat pédagogique relatif au présent master, tel qu'approuvé par les instances compétentes de l'Université.

L'un des deux cours donne lieu à une épreuve écrite en quatre heures. La matière en est déterminée en début d'année par le directeur du master en concertation avec les étudiants. L'autre cours fait l'objet d'une épreuve orale.

Les séminaires et la conférence de méthode font l'objet d'une note de contrôle continu.

Le rapport de stage est présenté par écrit avant d'être soutenu oralement devant un jury de deux enseignants dont le directeur du master.

Pour être déclaré admis l'étudiant doit avoir obtenu la moyenne générale de 10/20 sur l'ensemble des épreuves. Le master est attribué avec la mention « passable », « assez bien », « bien » ou « très bien » selon que la moyenne du total des notes atteint respectivement 10, 13, 15 et 17 sur 20.

ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

Sous réserve de l'approbation du directeur du master, chaque étudiant pourra suivre un enseignement semestriel (dit « de spécialisation ») parmi les enseignements offerts dans le cadre des autres diplômes de troisième cycle de l'Université (ou de l'Université Panthéon-Assas). Les modalités de contrôle des connaissances seront déterminées par l'enseignant concerné et l'étudiant pourra se voir ainsi attribuer une bonification de 0 à 5 points (pour une note sur 20, sont pris en compte les points supérieurs à 10, divisés par deux). A titre indicatif,

ont été choisis par les étudiants des promotions antérieures les cours suivants : droit international de l'environnement, institutions et politiques européennes, protection européenne des droits de l'homme, l'ouverture aux pays de l'ex-URSS, politiques de coopération avec les PECO et les pays de l'ex-URSS, le Moyen-Orient et le monde arabomusulman, l'Amérique latine en transition, l'Amérique latine dans la politique internationale, droit de la mer, paix et sécurité internationales.

DÉBOUCHÉS

Le master est destiné à former des juristes susceptibles d'occuper des fonctions de juriste ou d'administrateur dans les organisations internationales (interétatiques ou non gouvernementales) ainsi que dans les entreprises et organismes travaillant en liaison avec ces organisations internationales. Pour les étudiants de nationalité étrangère, il constitue également une préparation à l'accès aux carrières diplomatiques nationales.

ASSOCIATION D'ÉTUDIANTS

Les étudiants et anciens étudiants du master (ou, anciennement, du DESS) ont constitué une association, l'*Association des étudiants de la Sorbonne en administration internationale (AESAI)*, dont la vocation est de maintenir des liens entre les différentes promotions, notamment par l'édition d'un annuaire et l'organisation de conférences et voyages d'étude, ainsi que de faire connaître le master dans le monde des organisations internationales. L'adresse électronique de l'AESAI est <associationesai@gmail.com>.

CONFÉRENCES, COLLOQUES, VOYAGES D'ÉTUDE, CONCOURS

Pendant l'année universitaire, les étudiants du master bénéficient de la présence ponctuelle d'enseignants étrangers invités par l'Université Paris I. Ces derniers délivrent des conférences ou dirigent des séminaires de travail. Ainsi, au cours des dernières années universitaires, le master a notamment reçu M. Boutros Boutros-Ghali, ancien Secrétaire général des Nations Unies, Mme Esther Brimmer, directrice adjointe et directrice de recherche au Center for Transatlantic Relations de la Paul H. Nitze School of Advanced International Studies (SAIS) de Johns Hopkins University, M. Giorgio Gaja, professeur à l'Université de Florence et membre de la Commission du droit international, M. Gilbert Guillaume, président de la Cour internationale de Justice, M. David Kennedy, Manley O. Hudson professor of law à la Harvard Law School, M. Martti Koskenniemi, professeur à l'Université de Helsinki, M. Djamchid Momtaz, professeur à l'Université de Téhéran et membre de la Commission du droit international, M. Alexandre Sicilianos, professeur à l'Université d'Athènes et M. Tullio Treves, professeur à l'Université de Milan, membre du Tribunal international du droit de la mer et ancien conseiller juridique de la Délégation de l'Italie auprès des Nations Unies, etc.

La participation des étudiants à des colloques et manifestations touchant à leur domaine de formation est encouragée.

Les étudiants du master sont également invités à participer aux équipes que l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne constitue dans le cadre des concours internationaux de plaidoiries simulées. Dans le passé, ils ont déjà participé au Concours de droit international Charles Rousseau et ont été primés lors des finales nationales et internationales. Les étudiants participant à ces concours se voient attribuer une bonification de 1 à 5 points en fonction des résultats de leur équipe.

RENSEIGNEMENTS

- Pour les questions pédagogiques, contacter M. le professeur Eisemann, 12 place du Panthéon, Bureau 308A, 75231 Paris Cedex 05 ; tél.: 01 44 07 77 56 ; fax : 01 44 07 77 56 ; e-mail : <eisemann@univ-paris1.fr>.

- Pour les questions administratives, s'adresser au secrétariat des troisièmes cycles de l'UFR 07 (M. Georges Fridenson), 12 place du Panthéon, Bureau 304B, 75231 Paris Cedex 05 ; tél. : 01 44 07 78 82 ; fax : 01 44 07 08 33 ; e-mail : <gfriden@univ-paris1.fr>.

- L'inscription des étudiants étrangers est effectuée par le Service d'accueil et d'orientation des étudiants étrangers (Mme Colette Ferrani, Maison internationale, 58 bd. Arago, 75013 Paris ; tél. : 01 44 07 76 72 ; e-mail : <et.droit@univ-paris1.fr>).

- L'Université Paris 1 est présente sur Internet (<<http://www.univ-paris1.fr>>).